



Conflit immobilier ancien et nouveau propriétaire

Par **casaullesproblemes**, le **07/02/2008** à **20:10**

bonjour,

alors voila le souci que j'ai:

courant octobre 2007 je suis devenu propriétaire de 2 studios avec des locataires en place. entre la periode de la promesse de vente et la signature definitive,un probleme a eu lieu entre mes locataires et le reste du voisinage,a la suite de ceci,une des personnes ayant subit des prejudices a deposer plainte contre les anciens proprietaires et leurs demandes des dommages et interet.

l'ancien propriétaire a aussitot engage des procedures d'expulsion envers mes 2 locataires,ayant ete informer de ceci et comme j'allais devenir propriétaire des appartements sous peu de temps,je suis intervenu en demandant a l'agence immobiliere,en charge de la gestion des biens,de faire stopper la procedure d'expulsion,en signalant verbalement que je m'engageait a faire stopper les problemes causer par les 2 locataires,chose qui a ete faite car jusqu'a aujourd'hui aucun probleme n'a ete signaler.

etant informe de ces problemes ,lors de la signature definitive de la vente,j'ai fais ajouter sur l'acte de vente par le notaire,que tout les frais de justice et ce qui decoulerait de cette procedure resterais a la charge de l'ancien propriétaire et que si le tribunal l'ordonnais,je donnais mon accord pour l'expulsion des 2 locataires,cette expulsion etant a la charge des anciens propriétaire elle aussi.

je suis aujourd'hui appeler a comparaitre devant le TGI a la demande de l'ancien propriétaire qui souhaite maintenant que je devienent solidaire,ainsi que l'agence qui gerais ces biens,des dommages qu'il devrait eventuellement verser alors que j'avais fais ratifier l'inverse devant le notaire.

mes questions sont donc:

-je risque quoi?

-est-il normal alors que tout etais conclut devant notaire que maintenant je me retrouve a

payer des frais de justice(avocat,jour de conge perdu et surtout des soucis)?
-ai-je le droit de demander a mon tour des dommages pour le prejudies que je subit?
-comment choisir mon avocat?
merci de votre reponse